

# FEDERATION D'ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU GOLFE DU MORBIHAN . FAPEGM

Bodad kevredigezhioù difennadeg endro ar Mor-Bihan

agrée au titre de la protection de l'environnement

blog : <http://environnement-golfe-morbihan.fapegm.blogspot.com>

57 rue Clisouet 56000 Vannes

**Compte-rendu de la 45ème réunion, Palais des Arts à Vannes, le samedi 19 janvier 2013 de 9h30 à 12 h**

## ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE ANNUELLE

Le président ouvre l'assemblée générale annuelle à 9H35.

Il lit l'ordre du jour qui est adopté.

L'invitation à l'AG et l'ordre du jour ont été adressés aux membres de la fédération le 5 janvier 2013.

### Validation de l'Assemblée Générale :

Douze associations sont présentes dont onze membres actifs : Bretagne Vivante (membre associé, Jacques Serre), Défense du pays de Surzur (Bernard Perse et Jean-Claude Le Bodo), Amis des Chemins de Ronde (Anne Camus et Noël Couderc), Amis du Parc Naturel Régional (Gérard Taine), Amis du Golfe du Morbihan (Jean-Yves Guyomar et Jean-Claude Provost), Amis de la Réserve Naturelle de Séné (Hélène le Du), A.D.S.E.L. à Locmariaquer (Alain Le Grézause), Eau et Rivière de Bretagne (Henri Girard et François Roche), Grains de sable (Marie-Dominique Pinel), Vélotomote (James Boucher), Séné Nature et Environnement (Jean-François Drain), Vigie de Pen en Toul (Jean-François Berthou et Eric Martin).

Quatre associations membres actifs ont donné pouvoir : Défense de l'Aménagement Intercommunal et Régional A.D.A.I.R. à Eau et Rivières de Bretagne (Henri Girard), La Bernache (Arradon) aux Amis du Golfe du Morbihan (Jean-Yves Guyomar), Qualité de la vie à Larmor Baden aux Amis des Chemins de Ronde (Anne Camus), U.M.I.V.E.M. à Eau et Rivières (Henri Girard).

15 associations membres actifs ayant droit de vote sont donc présentes ou représentées sur les 24 associations membres actifs adhérentes de la fédération, soit 63 %.

Le quorum étant réuni (50 % des membres actifs), l'assemblée peut délibérer valablement sur l'ordre du jour.

### Rapport moral et d'activités par le Président

La FAPEGM, fondée le 2 décembre 2006, a six ans d'existence. Voici le bilan de l'année 2012.

### Fonctionnement de la Fédération :

La Fédération qui rassemblait au début de 2012 27 associations membres en compte désormais 25, les associations Citoyens de Rhuys et CEPEA s'étant retirées.

Le CA comprend en 2012 9 membres :

Association ADAIR, représentée par Françoise Prévost

\*Association des Amis du Golfe, représentée par Jean-Claude Provost,

\*Association des Amis du Parc Naturel Régional, représentée par Joël Piolot,

\*Association des Amis de la Réserve Naturelle de Séné, représentée par Jacques Serre,

Association Connaissance, Etude et Protection de l'Environnement Arradonnais, représentée par Annie Piolot

Association des Amis des Chemins de Ronde du Morbihan, représentée par Anne Camus

\*Association Eau et Rivières de Bretagne, représentée par Henri Girard,

Association Golfe Clair, représentée par Anne Le Galles, élue par l'AG le 8 janvier 2011

Association Qualité de la Vie à Larmor Baden, représentée par Louis-François Colboc

Le CA a été renouvelé pour moitié par l'AG de 2011. L'autre moitié (\*) doit être renouvelée cette année.

Le Bureau de la Fédération, élu par le CA, est ainsi composé :

Président : Henri Girard    Secrétaire : Louis-François Colboc    Trésorière : Anne Camus

**Réunions générales :** la Fédération a tenu depuis la précédente AG du 14 janvier 2012 huit réunions générales qui d'après nos statuts ont valeur d'Assemblées Générales ordinaires, celle d'aujourd'hui étant l'Assemblée générale annuelle statutaire : les 3 mars, 21 avril, 19 mai, 16 juin, 15 septembre, 27 octobre, 8 décembre 2011 et 19 janvier 2013.

**Le CA s'est réuni** 9 fois : les 13 février, 22 mars, 4 avril, 4 mai, 7 juin, 28 août, 25 octobre, 4 décembre 2012, et 3 janvier 2013, dont 1 fois par internet (22 mars).

Conformément aux souhaits, chaque réunion générale a comporté en principe un temps principal consacré à un sujet général, ou à la présentation de l'activité d'une association membre, ce qui permet à la fédération de jouer pleinement son rôle d'information et d'autoformation.

### **Réunions thématiques :**

Durant l'année écoulée ont été abordés les thèmes suivants :

- \* 3 mars : les clapages en baie de Quiberon et la pêche par Gwénaél Riguidel
- \* 21 avril : les nouvelles dispositions de la loi du 12 juillet 2011 sur les associations agréées.
- \* 16 juin : la capacité d'accueil et de développement des territoires littoraux, par Laure Despres et Céline Chadenas.
- \* 15 septembre : la saline de Lasné (St Armel) et la protection du site, par Olivier Chenelle.
- \* 27 octobre : la gestion départementale des déchets ménagers, par Gilbert Jeffredo, et la déception des associations.

### **Présentation d'associations membres :**

- \* 3 mars : Défense du pays de Surzur par Lucien Schaeffer.
- \* 19 mai : Golfe Clair, par Philippe Robin . Les problèmes maritimes du Golfe.
- \* 27 octobre : Amis du Golfe, par Jean-Yves Guyomar, Yannick Guillemot et Jean-Claude Provost.

### **Communication**

Le blog de la FAPEGM (<http://environnement-golfe-morbihan-fapegm.blogspot.com>) continue à fonctionner activement sous la responsabilité de L.F. Colboc, avec 8500 consultations en 2012.

La diffusion par internet d'extraits numérisés de journaux par J.Y. Guyomar maintient son succès.

### **Interventions de la fédération :**

- Plusieurs lettres ont été adressées au préfet :
  - sur les risques de pollution par suite des carénages sans précautions dans les chantiers navals et sur le littoral par les bateaux de plaisance.
  - sur les plantes invasives
  - sur le dysfonctionnement d'une station d'assainissement collectif à Baden (Bourgerel).
- Actions au tribunal administratif
  - l'action engagée, pour raison principale d'impact sur une zone humide, contre 2 PC de bâtiments collectifs importants du lotissement Charcot à Baden a échoué pour une question de hors-délai,
  - une action en soutien aux Amis des Chemins de ronde en appel à la Cour Administrative de Nantes contre le PLU de Baden est en cours,
  - une action en soutien à Grains de sable en appel à la CAA de Nantes contre l'arrêté préfectoral autorisant les clapages en baie de Quiberon est en cours. Les clapages ont été abandonnés depuis lors par le Conseil Général.

### **Quelques participations à des instances publiques :**

- \* SMVM. L'activité de la structure semble ralentir. Seuls trois groupes de travail sur cinq se réunissent. Le groupe des activités nautiques est le plus actif, suivi des groupes Urbanisme et paysages et Cultures marines.
- \* Commission des cultures marines : une lettre critique de la fédération sur le Schéma des structures aquacoles a été adressée au préfet et a reçu une réponse justificative. Par ailleurs une révision du cadastre ostréicole est en cours.
- \* Forum des associations à Vannes le 8 septembre : la FAPEGM a participé par un stand avec les Amis du Golfe.
- \* La Fédération a participé le 17 octobre à un colloque organisé par le Conseil régional et Lorient Agglo à Gavres sur l'érosion côtière et la submersion marine
- \* Participation au Comité de pilotage littoral sur la pollution bactériologique de l'eau dans la rivière d'Auray
- \* Participation à la préparation du SCoT du syndicat mixte du Pays d'Auray

### **Quelques actions des associations membres**

- Les Amis du Golfe ont fêté leurs quinze ans avec succès par une exposition itinérante sur le Golfe.
- Ils reprennent pour l'améliorer leur inventaire des plages et coins de sable intégré dans le SMVM, un travail de grand mérite et de longue haleine.
- Bretagne Vivante a obtenu du Tribunal administratif l'annulation de l'arrêté préfectoral 'loi sur l'eau' avalisant une importante sous-évaluation de zone humide au lotissement Charcot de Baden
- Participation à l'inventaire des zones humides de Baden (Amis du Golfe et Eau et Rivières) et de Larmor Baden (Qualité de la Vie, Amis du Golfe et Eau et Rivières).

### **Prospective**

- La fédération continuera à procurer à ses membres information, formation et aide.
- Elle continuera à assurer, et si possible à accentuer, son action de veille environnementale et écologique.
- La FAPEGM continuera à appuyer un projet de PNR qui mette en oeuvre un vrai développement durable, environnemental, social et économique.
- Les soucis de la fédération :  
la semaine du Golfe 2013 (6-12 mai)  
le port à sec de Penmern (Baden) et l'atteinte à l'environnement par ce projet.

### **Conclusion**

La fédération est progressivement reconnue dans la vie publique.

Elle se heurte à deux gros problèmes.

**La déficience grave de concertation** de la part des autorités responsables, Etat ou collectivités.

Le principe de l'obligation de concertation citoyenne est énoncé par la convention d'Aarhus et la Charte constitutionnelle de l'environnement : les citoyens ont droit d'accès en matière d'environnement à la préparation en cours et à la conclusion des décisions et même participent aux décisions.

L'application se fait cahin caha : elle s'appelle comité de pilotage, comité de consultation, conseil municipal, enquête publique... Elle est biaisée par l'ignorance (l'autorité ne sait pas comment partager le pouvoir), la crainte inavouée (l'autorité a peur de perdre de son pouvoir) ou le mépris (l'autorité a seule le savoir, le citoyen est incapable), et l'habileté (l'autorité fait semblant de jouer le jeu).

En conséquence la concertation est une pseudo-concertation, une caricature de consultation, au mieux une concertation au minimum. Des lettres à la préfecture sont sans réponse. Les réunions se font. Mais l'envoi des documents préparatoires à la réunion est fait trop tard ou pas du tout. Le droit de parole est respecté, mais la parole n'est pas prise en compte. Le compte rendu est très incomplet ou est réduit à un CR de décisions. Les décisions finales sont sans égard pour les propositions associatives émises.

Voyez nombre de groupes préparatoires de PLU et de SCoT, la commission consultative départementale des déchets, la commission de suivi des dragages, la commission consultative du Service Public Local du Syndicat de l'Eau du Morbihan.

De rares exceptions existent.

Pourtant la concertation est à la mode. C'est la nouvelle gouvernance. Elle est promue par les lois sur le développement durable. Elle est trop souvent escamotée. Combien de temps encore ?

**La protection de l'environnement** est multiforme et inscrite dans de nombreuses lois et règlements. Cependant elle n'est pas réellement comprise par de nombreux décideurs : il n'est que de regarder vers les zones humides méprisées par des plans de lotissements, les paysages oubliés, l'eau polluée par les utilisateurs de pesticides ou les assainissements collectifs déficients, et en face les permis de construire, les autoroutes, un aéroport géant, les contrôles de légalité insuffisants...

**Ce double problème est le signe d'une société profondément divisée :**

- une partie de la société veut améliorer la gouvernance en faisant participer le simple citoyen à la préparations des décisions, une autre partie de la société ne le veut pas par aveuglement. Elle est majoritaire.
- une partie de la société est profondément persuadée du caractère précieux et indispensable du milieu naturel, l'autre ne l'est pas du tout et croit encore au pouvoir sans limite de l'homme sur ce milieu.

Le divorce est profond. D'une part on a de belles lois sur la protection de l'environnement, sur l'aménagement du territoire (loi sur l'eau, loi littoral, loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain)... D'autre part elles sont détournées dans leur application. Jusqu'à quand cela durera-t-il ?

—

**Le rapport moral et d'activités est adopté à l'unanimité.**

## Rapport financier

Anne Camus trésorière présente le compte de résultat 2012 et la situation de trésorerie au 31 décembre 2012 (cf annexe 1). Le compte de résultat présente un déficit de 214,19 €. La trésorerie disponible est au total de de 1334,68 €.

L'assemblée décide à l'unanimité de maintenir inchangée pour 2013 la cotisation annuelle, soit 20 €.

**Le rapport financier est adopté à l'unanimité**

## Renouvellement partiel du CA

D'après les statuts, art.8, le CA est élu pour 4 ans et renouvelable par moitié tous les deux ans.

Le CA actuel est composé en 2012 des 9 associations suivantes qui ont désigné chacune un représentant :

|                                    |                 |                       |
|------------------------------------|-----------------|-----------------------|
| - ADAIR                            | représentée par | Françoise Prévost     |
| - Amis des Chemins de Ronde        | "               | Anne Camus            |
| - Golfe Clair                      | "               | Anne Le Galles        |
| - Qualité de la Vie à Larmor Baden | "               | Louis-François Colboc |
| - CEPEA                            | "               | Annie Piolot          |
| * Amis du Golfe du Mobihan         | "               | Jean-Claude Provost   |
| * Amis du PNR                      | "               | Joël Piolot           |
| * Amis de la réserve de Séné       | "               | Jacques Serre         |
| * Eau et Rivières de Bretagne      | "               | Henri Girard          |

L'association Golfe Clair se retire du CA, de même l'association CEPEA. Il reste donc 7 membres au CA.

Jacques Serre est démissionnaire des Amis de la Réserve de Séné

Quatre associations, marquées d'un \*, élues au CA en 2009, arrivent à la fin de leur mandat statutaire de 4 ans. Elles sont sortantes et peuvent naturellement se re-présenter à l'élection.

Il reste 3 associations en cours de mandat. Le nombre statutaire maximum de sièges au CA étant de 11, il y a donc  $11-3 = 8$  sièges vacants.

Il est fait **appel à candidatures pour 8 sièges**

Les 4 associations sortantes se re-présentent :

- les Amis du Golfe, représentés par Jean-Yves Guyomar,
- les Amis du PNR, représentés par Gérard Taine,
- Eau et Rivières de Bretagne, représentée par Henri Girard,
- les Amis de la Réserve de Séné, représentés par Hélène Le Du.

Les associations suivantes se déclarent candidates :

- l'association de Défense du Pays de Surzur, représentée par Lucien Schaeffer,
- l'association Bretagne Vivante, représentée par Jacques Serre,
- l'association Vélotative représentée par James Boucher.

**Les sept associations candidates sont élues** au conseil d'administration de la FAPEGM à l'unanimité.

Le CA comprend désormais 10 membres. : les 3 associations en cours de mandat et les 7 associations nouvellement élues.

Le CA renouvelé désignera dès que possible après l'AG son **bureau** statutaire: président, vice-président, trésorier et secrétaire

## Débat général

A la place d'un débat primitivement projeté sur l'évolution souhaitée pour la FAPEGM par les associations membres, l'assemblée a préféré traiter de questions d'actualité.

**L'absence fréquente de réponse de l'administration préfectorale** aux courriers des associations pose question. Déjà le Télégramme (2 sept 2011) signalait en 2011 que des efforts étaient à faire par l'administration en matière de traitement des courriels et des courriers. La préfecture du Morbihan a été classée en 2011 126e sur 163 pour la qualité de l'accueil dans les services publics. Elle a décidé de mieux prendre en considération les besoins des usagers en adoptant une « démarche qualité » propre aux préfectures dénommée « Qualipref », équivalente à « la Charte Marianne » lancée en 2005. Qualipref préconise par exemple l'envoi d'un accusé de réception des services préfectoraux dans les 15 jours et une réponse dans les 2 mois. Il est décidé que la FAPEGM relancera en direction du préfet les courriers qui n'ont pas reçu de réponse, en se référant à la démarche Qualipref.

Le problème de pollution du Golfe par les carénages, les assainissements non résolus des bateaux à passagers est rappelé : il est proposé d'écrire au ministère avec copie à nos deux députés.

Conchyliculture. Bien des problèmes perdurent : remblayage clandestins de fonds marins, restes dangereux de cultures abandonnées, accès malaisé au cadastre conchylicole numérisé. La FAPEGM demandera aux autorités de faciliter un accès au cadastre conchylicole à l'instar de l'accès au cadastre terrestre.

Préparation de la charte du nouveau PNR : une réunion de concertation des responsables avec les associations environnementales doit être demandée.

Semaine du Golfe : il est demandé d'écrire au Conseil Général sur les problèmes posés à terre par la foule énorme des spectateurs : le traitement des déchets accumulés dans les ports d'accueils et les bouchons graves de circulation aux points chauds qui sont en impasse. Pour la circulation on écrira également à la communauté d'agglo.

Les problèmes du tunnel de Kérino et de son surcoût, et de la transition énergétique sont abordés et des réunions prochaines de la FAPEGM y seront consacrés. De même le sujet de l'aéroport Notre Dame des Landes et celui de la trame verte et bleue actuellement en discussion à l'échelon régional.

L'association Grains de sable remercie la FAPEGM pour son appui à la Cour Administrative d'Appel de Nantes contre l'arrêté préfectoral qui a autorisé en 2009-2010 les clapages en baie de Quiberon.

Aucune nouvelle question n'étant abordée, le président déclare close l'Assemblée Générale statutaire et ouvre la réunion ordinaire de la FAPEGM.

613

A noter que vers la fin de cette assemblée Jean Yves Guyomar et Jacques Serre ont reçu les journalistes invités. Les points de l'interview ont porté surtout sur l'inacceptabilité du projet de port à sec à Baden (avec le texte en annexe, mis sur le site de la FAPEGM), sur les nuisances terrestres de la semaine du Golfe (cf ci-dessus), les eaux grises et noires des bateaux, et les silences de l'administration en réponse aux lettres.

## Assemblée ordinaire de la FAPEGM

\* **Le compte rendu de la dernière assemblée** ordinaire, du 8 décembre 2012, est approuvé à l'unanimité.

\* **Fixation des dates des prochaines réunions :**

le principe d'une réunion toutes les 6 semaines, en évitant autant que possible les vacances scolaires et les grands "ponts" fériés, est maintenu.

- Les prochaines assemblées de l'année 2013 sont fixées à 9h30, les samedis 23 février, 6 avril, 25 mai, 22 juin, 14 septembre, 26 octobre et 7 décembre.

- La prochaine Assemblée Générale Statutaire est fixée au 18 janvier 2014.

**Le problème du port à sec de Penmern à Baden** est rappelé. Il a déjà été exposé à fond lors de la réunion FAPEGM du 8 décembre. Un document complet sur le sujet (voir l'annexe 2), préparé par la FAPEGM et mis sur le site, est approuvé et l'assemblée vote à l'unanimité contre le projet.

Le président clôt la réunion, remercie les participants et les invite au verre de l'amitié.

## FAPEGM

## RAPPORT FINANCIER 2012

## COMPTES DE RÉSULTATS ET SITUATION DE TRÉSORERIE

| FAPEGM   |                   |                                   |                                      |            |
|--|-------------------|-----------------------------------|--------------------------------------|------------|
| Compte   |                   | de Résultats 2012                 |                                      |            |
| Colonne2   | Colonne3          | Colonne4                          | Colonne5                             |            |
| Charges  |                   | Produits                          |                                      |            |
| Assurance MAIF 2012  | 102,96 €          | Cotisations 2012 (1)              | 495,00 €                             |            |
| Cotisation UADL  | 20,00 €           | Intérêts sur livret 2011          | 21,12 €                              |            |
| Fournitures et frais divers                                      | 477,35 €          | Déficit 2012                      | 114,19 €                             |            |
| Cotisations irrécouvrables<br>20 € Citoyens de Rhuys, 10 € CEPEA | 30,00 €           |                                   |                                      |            |
| <b>TOTAL</b>   | <b>630,31 €</b>   | <b>TOTAL</b>                      | <b>630,31 €</b>                      |            |
|  |                   | (1) 24 assox20 €+ 1 assox15 €     |                                      |            |
| Situation  |                   | de Trésorerie au 31 décembre 2011 |                                      |            |
| Colonne1   | Colonne2          | Colonne3                          | Colonne4                             | Colonne5   |
| Emplois  |                   |                                   | Ressources                           |            |
| <i>Charges Comptabilisées d'avances</i>                          | 104,97 €          |                                   | <i>Résultat 2012</i>                 | 114,19 €   |
| Assurance MAIF 2013  |                   |                                   | <i>Résultats Antérieurs</i>          | 1 087,32 € |
| <i>Produits à recevoir (1)</i>                                   | 140,00 €          |                                   | <i>Charges à payer(2)</i>            | 606,52 €   |
| Cotisations 2010: 10 € non perçues                               |                   |                                   |                                      |            |
| Cotisations 2011: 30 € non perçues                               |                   |                                   |                                      |            |
| Cotisations 2012: 100 € non perçues                              |                   |                                   |                                      |            |
| <i>Disponible</i>  | 1 334,68 €        |                                   |                                      |            |
| dont   |                   |                                   |                                      |            |
| Caisse   | 14,34 €           |                                   |                                      |            |
| Compte Courant   | 285,28 €          |                                   |                                      |            |
| Livret CMB   | 1 035,06 €        |                                   |                                      |            |
| <b>TOTAL</b>   | <b>1 579,65 €</b> | <b>TOTAL</b>                      | <b>1 579,65 €</b>                    |            |
| <i>Produits à recevoir (1)</i>                                   |                   |                                   |                                      |            |
| 2010: AHVOER 10 €  |                   |                                   |                                      |            |
| 2011: AHVOER, observ. de Rhuys                                   |                   |                                   |                                      |            |
| Vigie de Pen en Toul 3x10 €                                      |                   |                                   | (2) Constat de huissier et           |            |
| 2012: AHVOER, ARZ, Séné Nature Env., Vélo motive,                |                   |                                   | Frais photocopies à rembourser à H.G |            |
| Vigie de Pen en Toul 5x20 €                                      |                   |                                   |                                      |            |

## Annexe 2

## SUR LE PROJET SAGEMOR DE PORT À SEC À PENMERN

Le projet SAGEMOR de port à sec à Bois-bas-Penmern à Baden n'est pas conforme aux exigences du Schéma de Mise en Valeur de la Mer et à la protection des paysages

La SAGEMOR, présidée désormais par le Président du Conseil Général, a l'ambition de réaliser un port à sec pour stocker 200 bateaux à moteur à Bois-bas-Penmern à Baden dans un site enserré entre un espace boisé naturel remarquable et des habitations. L'annonce officielle en a été faite le 10 décembre 2012 au cours de la réunion du groupe de

travail « Activités nautiques et accès à la mer » dans le cadre du Schéma de Mise en Valeur à la Mer (SMVM).

La promesse d'une démolition des bâtiments actuels certes inesthétiques et leur remplacement par une construction qui se confondrait beaucoup mieux avec l'environnement paysager ne suffisent pas à convaincre les 25 associations membres de la FAPEGM de l'opportunité de ce projet.

La Fédération des associations de protection de l'environnement du Golfe du Morbihan (F.A.P.E.G.M.) s'interroge sur les motifs qui ont présidé au choix de ce site alors qu'il n'était pas cité dans le S.M.V.M. Si ce document n'excluait pas la recherche d'un autre site, celle-ci devait se faire à la suite d'études approfondies, menées dans le cadre d'un schéma directeur. L'Administration n'a pas respecté cet engagement, ne l'estimant pas nécessaire « compte tenu des faibles possibilités d'installer un port à sec dans le Golfe »

Le S.M.V.M. indique que le site d'accueil d'une telle infrastructure doit prendre en compte la proximité immédiate de l'eau, les infrastructures d'accès sur le domaine terrestre et le respect de la protection des espaces remarquables. Le site ne répond à aucune de ces conditions :

**Proximité immédiate de l'eau** : les manutentions pour mises à l'eau ou à sec rapides et à toutes heures de la journée ne sont pas possibles en raison de l'absence d'eau à marée basse, à moins de réaliser des infrastructures importantes sur le Domaine public maritime, au détriment peut-être des parcs ostréicoles situés à proximité.

**Les infrastructures routières** (route étroite et partiellement déformée) ne sont pas adaptées et nécessiteraient des aménagements importants pour assurer un va et vient incessant de véhicules et de leurs remorques sur une route qui passe de part et d'autres des habitations et d'un espace naturel remarquable. La tranquillité actuelle des résidents en serait affectée.

**L'intégration de ce projet dans l'environnement paysager** d'un site inscrit boisé, classé aux alentours en zone Nds, est loin d'être acquise : imaginons la hauteur nécessaire pour stocker par empilage 200 bateaux sur une superficie annoncée de seulement 3000m<sup>2</sup>. Aucune réponse quant aux possibilités de parking des véhicules et des remorques. Quid des risques de pollution alors que l'assainissement collectif n'existe pas encore dans le secteur et que des parcs à huîtres font face au chantier.

Alors que beaucoup militent pour freiner le développement des bateaux à moteur dans le Golfe du Morbihan afin de préserver la fragilité de son écosystème, ce serait faire preuve d'un manque de responsabilité environnementale que d'aller dans un sens opposé à cette préoccupation. A l'occasion de son passage au dernier salon nautique à Paris, M.Goulard n'a-t'il pas affirmé que « *Le Morbihan est un département qui aime la mer et...la voile. Cela fait partie de son ADN* »

**L'objectif de la SAGEMOR est de démarrer les travaux début 2014.** Une étude d'impact Natura 2000 sera réalisée ainsi qu'une enquête publique. La Sagemor envisage également une concertation avec les riverains et les associations concernées. Qui dit concertation, dit acceptation de principe du projet au prix de de quelques concessions.

**Le contenu du projet n'est pas encore connu en détail. Dès maintenant, en raison des éléments développés ci-dessus, la FAPEGM n'est pas favorable. Elle n'est pas contre l'existence de ports à sec mais dans des espaces mieux adaptés en tous points de vue à ce concept de stockage de bateaux. Elle s'interroge de savoir si la création d'un port à sec dans le Golfe du Morbihan répond à une nécessité absolue au mépris des nuisances et de l'atteinte à l'environnement.**

FAPEGM  
19 janvier 2013